

Balance récalcitrante !

Dounia Mounadi
dmounadi@aujourd'hui.ma

Toujours le même constat ! La balance ne se redresse pas au niveau des finances publiques et les dépenses du Maroc continuent à être supérieures à ses recettes. C'est ce qui se dégage du bulletin mensuel des statistiques des finances publiques publié conjointement par le ministère de l'économie et des finances et la Trésorerie généralé du Royaume. Ainsi, les dépenses ordinaires seraient en légère baisse de 1,9% à fin mai 2014 en comparaison avec les dépenses à la même période en 2013. Cet écart serait le résultat du recul des émissions de la compensation qui passent de 20 milliards de dirhams

à 13,3 milliards de dirhams en 2014, conjuguée à la hausse de 3,1% des dépenses de personnel, de 14,6% des dépenses des autres biens et services et de 4,8% des charges en intérêts de la dette. Pour leur part, les dépenses d'investissement émises marquent une hausse de 39,2%, passant de 18,3 milliards de dirhams à fin mai 2013 à 25,4 milliards de dirhams à fin mai 2014. Aussi, le taux d'engagement global des dépenses ressort à 51% et le taux d'émission sur engagements à 76%, contre respectivement 48 et 73% un an auparavant. S'agissant des recettes du Trésor, le bulletin relève une petite diminution des recettes ordinaires de 1% provenant de quatre sources différentes. À savoir, en premier, la hausse des recettes douanières de 3,9% avec

les droits de douane qui ont reculé de 3,1%, la TVA à l'importation qui s'est bonifiée de 1,6% et les Taxes intérieures de consommation (TIC) sur les produits énergétiques qui se sont accrues de 14,4%. En second lieu, le bulletin signale une hausse des autres TIC avec une évolution de 5,6% en raison essentiellement de la hausse de la TIC sur les tabacs manufacturés de 8,7%. La troisième source serait la hausse de 2,4% de la fiscalité domestique avec l'IS en hausse de 15,9%, l'IR qui réalise un bond de 2%, la TVA à l'intérieur en recul de 12,1%, les droits d'enregistrement et timbre qui se boostent de 1,8% et les majorations de retard qui se rétractent de 24%. En ce sens, le bulletin des statistiques des finances publiques explique que «la hausse des recettes de l'IS

de 2,2 milliards de dirhams résulte notamment de l'IS retenu à la source à l'occasion de la cession d'une partie du capital de Maroc Telecom et de l'augmentation des versements effectués par certains gros contribuables (BCP, IAM, ...), conjuguée à la baisse des versements d'autres gros contribuables (OCP, Bank Al-Maghrib, Agence de la conservation foncière, ...)».

Enfin, la quatrième source des recettes fiscales est la baisse des recettes non fiscales qui reculent de 35,1% résultant essentiellement de la diminution des recettes de monopole chiffrées à 429 millions de dirhams contre 4,290 milliards de dirhams un an auparavant et des fonds de concours chiffrés à 268 millions de dirhams contre 2,403 milliards de dirhams à la même période en 2013, conjuguée à la réalisation d'une recette de 2 milliards de dirhams représentant la cession des parts de l'Etat dans la Banque centrale populaire. Ainsi, le solde ordinaire du Trésor ressort, à fin mai 2014, négatif de 13,2 milliards de dirhams contre un solde négatif de 14,1 milliards de dirhams à fin mai 2013. Aussi, le déficit du Trésor ressort à 33 milliards de dirhams, compte tenu d'un solde positif de 5,6 milliards de dirhams dégagé par les comptes spéciaux du Trésor, contre un déficit du Trésor de 29,1 milliards de dirhams à fin mai 2013.

Le recours à l'emprunt devient nécessaire

À fin mai 2014, le taux de couverture des dépenses ordinaires par les recettes ordinaires a été de 85,6% contre 84,9% un an auparavant. À noter qu'à fin mai 2014, 54,8% de ces recettes ont été consacrées aux dépenses de personnel, 17% aux dépenses de la compensation et 14,1% aux charges en intérêts de la dette. Ainsi, une partie des dépenses ordinaires émises et la totalité des dépenses d'investissement émises ont été financées principalement par le recours à l'emprunt. Par ailleurs, à fin mai 2014, les dix principales natures de recettes ci-après représentent 95,1% du total des recettes ordinaires. Aussi, avec des recettes de 22 milliards de dirhams, la TVA constitue la première source des recettes du budget de l'État.

Couverture des dépenses par les recettes ordinaires à fin mai 2014 en MDH.

